

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 67

Année scolaire : 2024-2025

Acte N° 2425-98

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2023

acte n° 57

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Club de presse Hauts-de-France

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIERE et le Club de presse Hauts-de-France est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Prêt d'exposition « 1944, les Ordonnances à la Une »

Durée : Du 13/01 au 03/02/25

Disposition financière : 0€

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2024-2025

Acte N° 2425-99

Par délibération du conseil d'administration
du 28/11/2023
acte n° 57

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Association La Vie Active

La convention de partenariat relative à la prévention spécialisée ainsi que la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R511-13 du code de l'éducation entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIERE et le Club de Prévention « Maurice Schumann », Association La Vie Active sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire et les ruptures scolaires + participer à l'amélioration du climat scolaire + mise en place de projets collectifs + accompagnements individualisés d'élèves en difficultés + Accueil d'élèves dans le cadre de mesure de responsabilisation

Durée : Année scolaire 2024/2025

Disposition financière : 0€

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2024-2025

Acte N° 2425-100

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2023

acte n° 57

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Cordées de la Réussite

La convention type de partenariat « Cordées de la Réussite » est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. Partenariat entre une tête de cordée, le LPO Sadi CARNOT de BRUAY-LA-BUISSIERE, et d'autres établissements scolaires.

Objet : Accompagnement à l'orientation destiné en priorité aux élèves en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville ...

Durée : Année scolaire 2024/2025 et reconduite tacitement pour les années scolaires 2025/2026 et 2026/2027

Disposition financière : octroi de crédits d'ETAT permettant le déploiement d'actions en rapport avec le dispositif « Cordées de la Réussite »

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2024-2025

Acte N° 2425-101

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2023

acte n° 57

Le chef d'établissement procède à la signature

[] du contrat

[X] de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Comédie de Béthune

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIERE et la Comédie de Béthune est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Tenue d'un projet d'actions culturelles autour du spectacle « La Vrille »

Durée : Année scolaire 2024/2025

Disposition financière : Repas offerts aux artistes + prise en charge via le Pass Culture

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 63

[Acte N° 2425-102](#)

Année scolaire : 2024-2025

Par délibération du conseil d'administration
du 28/11/2023
acte n° 57

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

C.L.E.A

L'inscription dans le dispositif C.L.E.A Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et l'autorisation de signature de la ou des conventions relatives à ce dispositif sont portées à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Mise en place de projets culturels, artistiques

Durée : Année scolaire 2024/2025

Disposition financière : 0€

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 62

Année scolaire : 2024-2025

Acte N° 2425-103

Par délibération du conseil d'administration
du 28/11/2023
acte n° 57

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Ruitz 360

L'adhésion au Club de Ruitz 360 est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Cotisation : 400€ pour 2024

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 61

Année scolaire : 2024-2025

Acte N° 2425-104

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2023

acte n° 57

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

IMPACT OVAL

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent « Sadi CARNOT » de BRUAY-LA-BUISSIERE et l'association IMPACT OVAL est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Interventions de découverte du rugby au sein du lycée

Durée : Du 01/12/24 au 15/07/25

Disposition financière : 0€

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Acte N° 2425-107

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Valerie Borragini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2025

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 7

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 9

Contre : 11

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
51 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 68

Acte N°2425-106

Année scolaire : 2024-2025

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2024

Réuni le : 26/11/2024

Sous la présidence de : Valerie Borragini

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Délégation du Conseil d'administration au Chef d'Etablissement pour les marchés à incidence financière Suite à la modification de l'article R421-20 du Code de l'Education, le Conseil d'Administration peut désormais donner délégation au Chef d'Etablissement pour passer tous les marchés dont l'incidence financière est annuelle, dans le respect des crédits ouverts au budget et pour autant que leur montant global soit inférieur aux seuils formalisés fixés par le Code des Marchés Publics.
Cette délégation valable pour l'année 2025 est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0